

Div N° 08/2023

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNDOLSHEIM,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du commerce et notamment ses articles L 310-2 et R 310-8;

Vu la déclaration préalable faite le 20 avril 2023 par Monsieur Bernard SCHLIFFER afin d'organiser une vente au déballage au 3 rue de la Paix - 67450 MUNDOLSHEIM le 6 mai 2023;

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente ;

Considérant le caractère complet du dossier transmis.

ARRETE

Article 1er - Monsieur Bernard SCHLIFFER est autorisé à procéder à une vente au déballage dans le cadre d'un vide-maison « vente vaisselles, petits meubles, bibelots, outils, lampes » le 6 mai 2023. Cette vente se déroulera au 3 rue de la Paix – 67450 MUNDOLSHEIM.

Article 2. - Ampliation du présent arrêté est transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur Bernard SCHLIFFER
- Gendarmerie de Mundolsheim
- publié sur le site internet de la commune le 21 avril 2023 et archives de la mairie



Mundolsheim, le 20 avril 2023

Béatrice BULOUE,

Maire de Mundolsheim